

Foix, le 4 juillet 2022

La préfète de l'Ariège

à

Mesdames et Messieurs les maires du département
Mesdames et Messieurs les présidents des inter-
communalités

En communication à :

Madame et Messieurs les parlementaires
Mesdames les sous-préfètes des arrondissements
de Pamiers et de Saint-Girons
Monsieur le président de l'association des
maires et des élus de l'Ariège
Madame la présidente du conseil départemental

Objet : Passage de la 109^e édition du Tour de France en Ariège

P.J. : Carte de l'étape « Carcassonne - Foix » du 19 juillet 2022

Le 19 juillet prochain, l'Ariège accueillera la 16^e étape du 109^e Tour de France. Cette étape partira de Carcassonne (Aude) et arrivera à Foix.

Comme chaque année, cet événement comprend le passage de la caravane publicitaire et des 176 coureurs cyclistes, répartis en 22 équipes. Au total, près de 3500 personnes et 2000 véhicules emprunteront les routes de notre département durant cette journée.

Les coureurs parcourront près de 120 kilomètres en Ariège. Ils entreront dans notre département au niveau du Lac de Montbel, avant de rejoindre Lavelanet (zone de sprint), Tarascon-sur-Ariège (traversée de la RN20), les cols du Port de Lers et du Mur de Péguère, puis Foix, ville d'arrivée.

Dans le détail, le Tour de France traversera les communes de MONTBEL, LE PEYRAT, LA BASTIDE-SUR-L'HERS, LESPARROU, L'AIGUILLON, SAINT-JEAN-D'AIGUES-VIVES, LAVELANET, VILLENEUVE-D'OLMES, NALZEN, SOULA, CELLES, SAINT-PAUL-DE-JARRAT, MERCUS-GARRABET, BOMPAS, TARASCON-SUR-ARIEGE, ALLIAT, NIAUX, CAPOULET-ET-JUNAC, ILLIER ET LARAMADE, VAL-DE-SOS, LE PORT, MASSAT, BOUSSENAC, SENTENAC-DE-SEROU, ALZEN, LE BOSC, BURRET, SERRES-SUR-ARGET, BENAC, SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE, FOIX.

Afin de garantir la sécurité des coureurs et le bon déroulement de cet événement, **le Tour de France bénéficie d'un usage privatif de la chaussée**. À ce titre, la circulation sera interdite sur l'ensemble du parcours avant et pendant le passage des coureurs. La RN20 sera fermée au niveau de Tarascon-sur-Ariège entre 11h et 16h et les cols de montagne seront interdits à la circulation (à l'exception des riverains) la veille de l'épreuve, à partir de 20h.

De fait, la circulation sur et autour du parcours sera **très perturbée, voire impossible durant l'ensemble cette journée**.

Je vous invite donc à **prendre connaissance du parcours exact** de cette étape (joint à ce courrier) afin de **sensibiliser l'ensemble de vos administrés à la nécessité de limiter leurs déplacements**.

Je vous serais également reconnaissante de veiller à **diffuser largement** le parcours de cette étape afin d'informer l'ensemble des usagers de la route.

Enfin, je remercie de bien vouloir **encourager le recours au télétravail**, ce jour-là tout particulièrement, auprès des opérateurs économiques de votre commune et au sein de vos propres services.

Très cordialement

Pour la préfète et par délégation,
le directeur des services du Cabinet



Cédric KARI-HERKNER



